

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2022

VISANT À ABOLIR LA CORRIDA : UN PETIT PAS POUR L'ANIMAL, UN GRAND PAS
POUR L'HUMANITÉ - (N° 329)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 191

présenté par

M. Boucard, Mme Bonnivard, M. Pauget et M. Le Fur

TITRE

À la fin du titre, supprimer les mots :

« : un petit pas pour l'animal, un grand pas pour l'humanité ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le titre de cette proposition de loi doit indiquer ce qu'elle contient et ne pas se conformer à l'idéologie antispéciste de son auteur.